



Conseil de gestion
Séance du 28 septembre 2020

Délibération PNMI_2020_044

Election d'un représentant
du collège des élus locaux
au bureau

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2020-089 du 24 septembre 2020 portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise ;

Vu les articles 11, 22 et 23 du règlement intérieur du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise adopté le 18 janvier 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après rappel des membres votants et appel à candidatures par la présidente du conseil de gestion,

pour le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements et du représentant du syndicat mixte du parc naturel régional d'Armorique (3 membres dont la présidente et le vice-président), seul **M. Didier DELHALLE**, représentant la commune de l'île de Molène, présente sa candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0

Abstention : 0

M. Didier DELHALLE est élu, à l'unanimité, membre titulaire du bureau du conseil de gestion pour le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements et du représentant du syndicat mixte du parc naturel régional d'Armorique.

Le Conquet, le 28 septembre 2020

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion